suis sûr que le public appuierait le program- exprime le désir de voir instituer un tel me d'un bout à l'autre du pays. Si les contri- programme. J'ai ici une déclaration du prebuables savaient qu'en versant leur juste mier ministre qui ne traite pas directement part ils pourraient accomplir la tâche, et s'ils savaient qu'ils ne seraient pas relancés tous les samedis matin par des organismes de charité, qui ne peuvent accomplir la tâche mais simplement faire leur possible, ils appuieraient le programme du gouvernement. A mon avis, si nos hommes d'affaires savaient qu'en versant des impôts appropriés le but serait atteint sans qu'ils soient relancés. non seulement au coin des rues, mais à leur bureau et à leur club social-ces moyens n'ayant jamais pu atteindre le but visé au pays-le gouvernement bénéficierait alors de l'appui de tous les contribuables et ce vaste programme pourrait être mis en œuvre.

M. Winkler: Monsieur le président, à l'instar de quelques préopinants, je rends hommage à la façon avisée dont le ministre et ses hauts fonctionnaires se sont acquittés de leur devoir vis-à-vis du Parlement et du pays et je leur assure que le compliment que je leur adresse ne dissimule aucune flèche.

En terminant son discours, le préopinant a fait remarquer qu'il était regrettable de voir qu'on arrêtait les passants dans la rue, le samedi, pour leur offrir des insignes en faveur des œuvres de bienfaisance. Je tiens compte de ses considérations mais il me semble que pas un citoyen du pays ne voudrait empêcher des personnes animées d'un grand esprit civique de chercher à améliorer leur localité ou à aider leur prochain. Cette façon de voir les choses n'est pas judicieuse, en l'occurrence.

Au début de la session, j'ai fait inscrire dans le Feuilleton une résolution que j'espérais voir débattre avant l'étape où nous en sommes. En l'abordant aujourd'hui j'empiète, je le regrette, sur le temps réservé à l'étude des crédits du ministre, mais j'estime devoir le faire. La résolution demandait au gouvernement d'examiner sans tarder l'à-propos d'instituer un régime de pension à participation pour les personnes de 65 ans, qui serait un moyen plus équitable de contribuer à l'indépendance des Canadiens âgés.

J'ai présenté cette résolution à la Chambre. parce que je sais que la plupart des Canadiens voudraient qu'il existe une loi dans ce sens. La résolution m'a été inspirée par mes propres aspirations humanitaires, j'en donne l'assurance au comité, en dehors de toutes considérations d'ordre politique.

J'estime que les trois partis politiques représentés à la Chambre actuellement sont tous d'accord pour reconnaître qu'un tel programme devrait être institué. J'ai ici une coupure de journal reproduisant une déclaration de l'honorable député d'Essex-Est qui

d'un tel programme, mais dont on peut déduire que le premier ministre préconise pareil projet. J'ai aussi la déclaration qu'a faite le ministre des Finances lorsqu'il a présenté son budget. Cette déclaration a une signification un peu différente une fois retirée de son contexte, mais voici ce qu'il a dit:

Il est souhaitable que ceux qui ont occupé un emploi pendant leurs années de productivité puissent prendre leur retraite sans crainte de se trouver dans le besoin.

J'ai une autre déclaration du ministre du Bien-être public de la province d'Ontario, dont voici un passage:

Presque tous les pays ont un régime d'assuranceentretien à participation en prévision des besoins futurs de ces personnes. Nous pourrions considérer cette responsabilité comme relevant de l'individu lui-même. Nous pourrions dire qu'il devrait, pour parer à toute éventualité, prévoir longtemps d'avance, les besoins futurs de sa famille et les siens propres.

Voici les mots importants:

L'expérience a démontré, toutefois, que les particuliers n'ont pas cette prévoyance.

Quand nous entendons le ministre déclarer que 7,934,374 personnes touchent \$1,226,400,000 du trésor fédéral, il me semble qu'on devrait tenir compte des désirs des gens à l'égard de la proposition que je fais actuellement.

Lorsque j'ai pris mon parti d'aborder cette question à la Chambre, je me suis rendu compte sur-le-champ que ce sujet est beaucoup trop vaste et complexe pour qu'on en discute par le détail. Toutefois, j'espère que le fond de mon discours sera suffisamment clair pour convaincre le ministre, le gouvernement et les autres députés de l'opportunité d'un tel programme. La sécurité sociale, ainsi que nous l'appelons, n'est vraiment pas une innovation et j'ai été frappé par un passage du volume que j'ai en main, écrit par M. Arthur Larson, qui est maintenant directeur du World Rule of Law Centre de l'Université Duke en Caroline du Nord. Voici le passage que j'aimerais lire:

Ceux qui disent que la sécurité sociale est une mesure socialiste sont toujours assez étonnés de voir qu'à l'origine c'était une mesure anti-socialiste. Ils sont encore plus étonnés de constater que le père de la sécurité sociale n'était pas un libéral exalté ni un gauchiste, mais le chancelier de fer lui-même-Otto von Bismarck.

Durant les années qui suivirent la guerre de 1870-1871 Bismarck a commencé à s'inquiéter de la force croissante manifestée lors des élections-par les socialistes marxistes que nous appelerions maintenant communistes. Il a fait face à la situation et a coupé les ailes aux marxistes en soumettant au Reichstag un régime complet d'assurance sociale. Ce régime, appliqué de 1883 à 1887, grâce à plusieurs mesures, prévoyait des prestations en cas de maladie, d'accident, d'invalidité, ainsi que des prestations aux veuves et aux vieillards.